



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER GÉNÉRAL LECLERC

JEUDI 30 JANVIER 2025

Le Jeudi 30 Janvier 2025 à 18h30, les Conseillers du quartier Général Leclerc se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville.

Présents :

Élu : Giovanni BUONO, Adjoint délégué du quartier Général Leclerc

Conseillers de quartier :

Thomas ABERLEN, Christiane BIETTE, Constance BILLIET Laurent CACHEUX, Adhémar de JOIGNY, Albéric DER BOGHOSSIAN, Aude FOUILLADE, Michel GALIBERT, Céline HECQUET, Virginie LE ROMAIN, François LINDET, Laurent LYON, Alexandra MERINO, Clémentine MONPERRUS, Pierre ROBIN, Stéphane RODIN-LE HUNG, Frédérica SIBRE

Absents excusés : Anne-Julie DELORME-EBMEYER, Salem GAMAR, Jacqueline LE FLAHEC

Absents :

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- 1. Points relatifs à la Ville de Levallois**
 - a. Projet inter-quartiers
- 2. Points relatifs au quartier Général Leclerc**
 - a. Intervention de Cyril MARLE, Directeur de la Sécurité Publique
 - b. Urbanisme-Voirie
- 3. Questions / Réponses**
- 4. Clôture de la réunion et communication de la date de la prochaine séance.**

Monsieur Giovanni BUONO souhaite la bienvenue aux Conseillers de quartier et introduit la séance.

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Projet inter-quartiers

Madame le Maire a pris connaissance des propositions de projets des 4 Conseils de quartier émis lors de la réunion en Inter-quartiers.

Ces derniers lui semblent intéressants ; ses choix se sont portés sur 3 d'entre eux, et voici ses retours :

→ *Les Olympiades, compétition inter-quartiers (proposé par le quartier Alsace)*

Proposition de mettre en place des équipes de quartier lors de l'événement "La Levalloisienne".

En effet, si nous voyons qu'il y a une volonté de s'affronter entre quartiers, nous pouvons développer.

→ *Parcours "flânerie" (proposé par le quartier Alsace)*

Sujet à approfondir avec Xavier Théret, Directeur du Service des *Archives municipales*, qui organise déjà un parcours historique.

De par son expérience, il pourrait vous accompagner dans ce projet.

→ *Artistes amateurs dans la rue (proposé par le quartier Jean-Zay)*

Proposition de créer des œuvres éphémères.

Nous pourrions imaginer de le coupler avec le parcours "flânerie" afin d'y intégrer des œuvres éphémères.

Les Conseillers prennent bonne note de ces retours.

2. Points relatifs au quartier Général Leclerc

a. Intervention de Monsieur Cyril MARLE, Directeur de la Sécurité publique

Point sur la sécurité

- *Est-ce que la Police municipale peut préparer une liste des amendes type pour qu'on en sache plus ?*
- *Précisions sur la vidéosurveillance : combien y a-t-il de caméras, combien sont fonctionnelles, y a-t-il verbalisation, quand il y a des caméras mais pas de panneaux vidéo verbalisation ? Combien y a-t-il eu de vidéos verbalisations en 2023 et 2024 ?*
- *Vols de vélo, trottinettes : chiffres et actions de la Police Municipale avec la Police Nationale ?*

- *Insécurité et vols sur Levallois : impression d'une forte progression.*
 - *Les victimes s'interrogent sur le fait que lors de plaintes, les cameras ne sont pas visionnées ? Y en a-t-il assez ?*
 - *Cambriolages de logements, portes d'entrée de parkings forcées ; vol dans les caves, dans les cours, dans la rue, etc...*

Pour information, ce sujet figurait déjà à l'ordre du jour de la réunion précédente en octobre 2024 (p11).

Voici les réponses que nous vous avons apportées, **et il avait été annoncé que des précisions vous seraient données lors de la prochaine réunion.**

"Veuillez tout d'abord noter que la Ville de Levallois compte 114 caméras dont 28, rien que pour le quartier Général Leclerc. La Ville est donc très bien couverte.

Le visionnage des caméras doit néanmoins suivre une procédure précise et ne peut être fait que sur réquisition de la Police nationale auprès de la Police municipale. Les services de la Police nationale doivent donc faire preuve de réactivité, afin de demander le visionnage des images avant que celles-ci soient effacées. Pour rappel, le délai de conservation des images est de 15 jours.

À titre d'exemple, et comme indiqué dans le bilan mi-mandat, notre CSU (Centre de supervision urbain) a permis de déclencher 1352 interventions en 2020, 2665 en 2022 et 3789 en 2023.

Ce point global sur la sécurité pourra être évoqué avec Monsieur Marle lors de la prochaine réunion de quartier."

- *Peut-on connaître les statistiques sur "Tranquillité vacances" qui est un excellent service ? Il y a toujours de nombreux cambriolages.*
- *Troubles en bande organisée : chiffres et actions de la Police Municipale, sachant que Madame la Maire avait pris l'engagement d'exclure des logements sociaux les auteurs de troubles.*
- *Patrouille dans le Parc de la Planchette l'été où c'est parfois le désordre. Il serait bien qu'il y ait des rappels à l'ordre (sans verbalisation) envers les propriétaires qui promènent leur chien au Parc de la Planchette et qui ne ramassent pas les déjections, que ce soit au Parc ou dans la rue.*

Réponses de Cyril Marle

Dans un communiqué de presse du 24 septembre 2024, relatif à la délinquance dans le département du 92, le Préfet des Hauts de Seine, a indiqué que la délinquance a baissé significativement dans le département grâce à la mobilisation des services de l'Etat et le partenariat local avec les Polices municipales.

Les différents indicateurs de la délinquance ont enregistré une baisse continue comparée à celle de 2023.

Pour rappel, à Levallois, 69 policiers répartis sur différentes équipes, assurent une surveillance du territoire 24h/24 et 7jours/7. Le *Centre de Supervision Urbain* (CSU) vient en appui opérationnel, avec 12 opérateurs qui exploitent les 114 caméras installées sur la voie publique, et qui sont toutes opérationnelles.

À ce titre, pour répondre à vos questions, et comme cela avait été indiqué lors de la réunion précédente en octobre 2024, 28 caméras sont installées sur le secteur *Général Leclerc* et environ 80% du territoire est couvert par le dispositif de vidéo protection.

Ce dispositif est exploité en temps réel pour détecter les comportements anormaux, les anomalies de voie publique et anticiper les situations dégradées.

En 2024, 3737 interventions ont été déclenchées depuis le CSU et les effectifs de la Police municipale sont intervenus à 2404 reprises sur le secteur *Général Leclerc* (5698 interventions au total en 2024). Aussi, les caméras sont utilisées dans le cadre de la vidéo verbalisation. En 2024, 4588 procès-verbaux ont été dressés contre 3780 en 2023. L'ensemble du territoire communal est concerné par la vidéo verbalisation, des panneaux sont apposés en entrée d'agglomération, ils ne sont pas obligatoires sur les rues couvertes par la vidéo.

Le dispositif est également utilisé à postériori, dans le cadre de réquisitions judiciaires.

En 2024, nous avons fait l'objet de 638 réquisitions judiciaires dont 138 pour le secteur *Général Leclerc*. Ces images sont communiquées et exploitées par les enquêteurs de la Police nationale, dans le cadre de l'instruction des affaires judiciaires.

Pour rappel, les images sont conservées durant 15 jours sur nos serveurs, ce qui nécessite une réactivité de la Police nationale.

Pour répondre à la question de l'insécurité liée aux vols sur Levallois et les cambriolages. Les indicateurs de la Police nationale à la rentrée 2024 ont démontré une baisse générale des atteintes aux biens de 0,90% (1657 faits), avec plus particulièrement une diminution des cambriolages de 5%. Cette baisse a été confirmée par Mme le Commissaire pour l'ensemble de l'année 2024.

Par ailleurs, en 2024, 343 opérations "*Tranquillité vacances*" ont été enregistrées dont 148 sur le secteur *Général Leclerc*. Sur ces 343 surveillances, aucune habitation n'a fait l'objet d'un cambriolage, ce qui peut démontrer l'efficacité du dispositif.

Concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les chiffres à la rentrée 2024 démontraient une augmentation de 3,47% avec 507 faits. La part des mineurs en cause était en augmentation de 4,32%.

Pour l'année 2024, la Police municipale a interpellé 352 individus qui ont été mis à disposition d'un Officier de Police Judiciaire.

Concernant la situation des rixes, nos effectifs sont intervenus à 46 reprises en 2024, avec des phénomènes de bande, qui sont majoritairement concentrés sur le secteur *Alsace*. À ce titre, Madame le Maire a pris un arrêté anti-atteinte et 131 individus ont fait l'objet d'une procédure de verbalisation.

Aussi, un GLTD (*Groupe Local de Traitement de la Délinquance*) a été mis en place par le Parquet. Cela a permis à plusieurs partenaires, Éducation nationale, représentants des villes de Paris (17ème), de Clichy, de Levallois, les services de la Police Nationale et la RATP, de pouvoir échanger sur la problématique et réfléchir à des solutions permettant de prévenir ces phénomènes et d'améliorer l'opérationnalité.

Une boucle d'alerte a été mise en place afin de favoriser la circulation des informations.

Toutefois, il convient de rappeler que les suites judiciaires restent à l'appréciation du Procureur de la République.

Parallèlement, la Ville par l'intermédiaire de l'*OPH Rives de Seine*, maintient ses engagements dans les procédures d'expulsion en recueillant un maximum d'éléments permettant d'obtenir un résultat sur les procédures engagées. Ces procédures sont lourdes, mais le nouveau Préfet des Hauts-de-Seine s'est montré plutôt réceptif et engagé, afin que ces procédures soient suivies et puissent aller à leur terme.

S'agissant des patrouilles dans les parcs, nos 24 ASVP sont chargés de la surveillance sur ces sites, et ces agents ont des consignes afin de faire respecter les règlements. La problématique des déjections canines est bien connue, toute la difficulté repose sur le fait de prendre en flagrant délit les propriétaires qui, généralement à la vue d'un agent de Police ou d'un ASVP, ramassent la déjection de leur animal.

Questions des Conseillers :

- *Peut-on rajouter des caméras ?*

Le CSU a été rénové il y a deux ans et 80% du territoire communal est couvert, ce qui est un très bon chiffre. Rajouter des caméras demande aussi d'avoir du personnel pour tout surveiller. Pour rappel, le CSU n'est pas simplement une salle avec des caméras mais un centre d'opération en réaction permanente et en lien avec les équipes sur le terrain.

- *Est-ce que même quand il n'y a pas d'affiche indiquant qu'il y a des caméras vous verbalisez ?*

Oui, tout à fait.

- *Est-ce que la Police municipale a des consignes pour faire respecter le droit d'accès aux trottoirs quand il y a du stationnement gênant, notamment rues Kléber et Chaptal ?*

Des consignes sont bien faites et dès qu'il y a des constats il y a un PV.

- *Quelle est l'utilité de l'opération "Tranquillité vacances" si l'on compare le prix réel porté par la commune à son utilité réelle ?*

L'opération "Tranquillité vacances" est antérieure à 2017 à Levallois et fait partie des nombreuses missions assurées par les agents de la Police municipale. Elle prend certes beaucoup de temps mais est très demandée et a surtout lieu en été, en particulier au mois d'août.

- *Combien y-a-t-il de patrouilles sur le terrain ? On a le sentiment qu'il y a moins qu'avant.*

C'est en croissance. Nous sommes passés en 4 ans de 50 à 70 policiers et cela, dans un contexte de difficulté de recrutement. Aujourd'hui, nous avons réorganisé le service pour qu'il y ait plus de policiers sur le terrain aux moments importuns, notamment le matin.

- *Côté Paris rue Jacques-Ibert, il y a énormément de gens qui se garent devant l'école confessionnelle et bloquent la circulation dans tout le centre de Levallois. C'est un vrai enjeu de sécurité surtout que c'est juste à côté d'une crèche*

C'est un problème très ancien et qui dépend malheureusement en partie de Paris. Nous avons mis en place des opérations temporaires avec les motards et cela fonctionne.

La Direction de la Police municipale va prendre attache avec leurs homologues parisiens afin de coordonner des opérations conjointes qui permettront, je l'espère, de mettre un terme aux mauvaises habitudes prises par certains.

- *Jusqu'à quelle heure la Police municipale fait-elle des rondes autour des bars ? Cette information peut rassurer, en particulier les femmes.*

Les équipes sont opérationnelles 24h sur 24. Les rondes de nuit commencent dès 18h30 et sont renforcées par roulement dès 2h du matin et ce jusqu'à 6h.

Nuisances liées aux commerces

- *Certains cafés se permettent de polluer la vie du voisinage avec leur musique, à toute heure de la journée et de la nuit. Par exemple : Karaoké au Boléro ; hurlements des clients du Bistroquet. Des agents de la Police municipale sont passés plusieurs fois devant et ne sont pas intervenus. Pourquoi ?*

Pour information, ce sujet figurait déjà à l'ordre du jour de la réunion précédente en octobre 2024 (p7).

- *Il semble qu'il y ait trop de complaisance pour les terrasses qui prennent de l'ampleur.*
- *Non-respect des horaires de fermeture des bars.*
- *Non suivi des plaintes (trottoirs non accessibles aux handicapés à cause de tables et chaises ne respectant pas l'alignement, nuisances sonores avec des enceintes, etc.). La Police municipale passe une fois puis plus du tout pendant plusieurs mois.*
- *Il est arrivé que des Policiers municipaux dévoilent les noms des gens qui appellent pour se plaindre de nuisances, aux principaux responsables.*

S'agissant des questions sur les actions de la Police municipale sur les nuisances liées aux commerces (Cyril Marle)

Comme indiqué lors de la précédente réunion en octobre 2024, en cas de constat de nuisances avérées, les policiers mettent en œuvre les procédures adaptées, afin que les auteurs de troubles soient sanctionnés. Pour rappel, les terrasses doivent cesser toute activité à 00H00 et les établissements peuvent maintenir leur activité jusqu'à 02h00 comme le prévoit l'arrêté préfectoral en vigueur.

Nos équipes de nuit sont composées de 7 agents, elles interviennent à chaque réquisition et dressent des procès-verbaux, dès que des nuisances liées à l'activité des débits de boissons sont constatées. Ces procédures sont transmises au Commissariat de Police nationale, dès que des abus sont constatés, et il appartient ensuite à la Police nationale de solliciter le Préfet dans le cas d'une demande de fermeture administrative. Pour 2024, 462 contraventions ont été établies pour des nuisances.

Sur le contrôle des terrasses, il a été indiqué que le *Bistroquet* ou encore le *Boléro* ont fait l'objet de contrôles au cours des derniers mois. Le service de l'Unité de Voie Publique de la Police municipale, chargé du contrôle des polices administratives, a été renforcé et est constitué aujourd'hui de 5 agents. À ce titre, nous avons multiplié nos actions de contrôle et une vingtaine de contrôle a été effectué depuis le mois de septembre 2024. Nous allons également reconduire notre campagne d'information par la distribution de nos affiches « CHUT ».

Nous maintenons nos efforts et poursuivons nos actions afin de lutter contre ces problématiques. Néanmoins, il faut également rappeler que nos effectifs de Police municipale sont de plus en plus sollicités par suite du manque d'effectifs de la Police nationale. À ce titre, les policiers municipaux sont engagés sur de nombreuses interventions et doivent également prioriser au regard de l'urgence.

Aussi, les contrôles de la DPRSE ont été renforcés en 2025, et plusieurs établissements ont été mis en demeure de réaliser des études d'impact acoustique, et des limiteurs ont été installés par les exploitants.

Enfin, je souhaite également rebondir sur le fait que certains policiers auraient communiqué le nom de requérants. Les procédures internes sont strictes afin de préserver l'anonymat des requérants, si cela s'est produit cela n'est pas tolérable et les rappels ont été effectués.

Retours et questions des Conseillers :

- *Peut-il y avoir des rondes de prévention dans ces zones souvent affectées par les nuisances sonores, à minuit par exemple, afin d'inciter à fermer les terrasses ?*

Il est tout à fait nécessaire d'aller sur le terrain et d'aller en avant de ces fermetures. Ce sont déjà des consignes opérationnelles en cours. Une unité administrative en charge des terrasses a été renforcée et depuis septembre, elle collabore très étroitement avec la DPRSE (*Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux*) qui contrôle les débits de boissons et mène des études acoustiques contre nuisances sonores. Nous voyons déjà les premiers résultats de cette collaboration.

Les Conseillers prennent bonne note de ces informations.

- *Peut-on indiquer dans l'Info Levallois une liste découplable des numéros utiles pour prévenir la Police ?*

Nous notons l'idée, nous allons vérifier si ça existe et si cela peut être fait

- *Des gens nous approchent en tant que Conseillers de quartier pour nous parler de soucis au lieu d'appeler la Police municipale, à la fois par peur de déranger et aussi parce que certains policiers ne jouent pas le jeu. Comment faire pour que dès qu'il y a un problème, le premier réflexe des Levalloisiens soit d'appeler la police ? Nous savons que la police va à la rencontre des habitants lors des points d'information devant le métro et qu'il y a des publications régulières dans l'Info Levallois mais ce n'est pas suffisant.*
- *Peut-être faudrait-il faire une campagne de communication ludique dans la ville pour les rappeler les règles du civisme et dire aux habitants qu'on peut appeler en toute confiance et en sécurité les services de la Police municipale ? Cela changerait de donner les chiffres du nombre d'interpellations et de caméras.*

Les Levalloisiens font preuve de civisme et ont confiance en la Police municipale qu'ils contactent davantage que la nationale.

Les Conseillers de quartier peuvent également jouer un rôle sur le terrain en étant un maillon de communication entre la Ville et les habitants. La Police municipale n'a pas pour fonction première de communiquer mais de faire respecter l'ordre.

- *Il faudrait pouvoir faire des signalements à la Police municipale depuis l'application Levallois&Moi et le site de la ville.*

Nous allons voir ce qui peut être fait mais il n'est pas sûr que cela puisse être mis en place.

Circulation – Stationnement

- *Y a-t-il possibilité que la Police municipale procède à des contrôles d'excès de vitesse sur les grands axes ex : Anatole-France, Wilson, ou des contrôles de téléphones au volant ? Ces infractions sont régulières et fréquentes, ce qui met les piétons en danger.*
- *Vélos en contre-sens dans les pistes cyclables ainsi que les scooters et motos dans ces mêmes pistes. Celles-ci servent très souvent de stationnement minute.*

Madame le Maire a bien été informée de cette remarque légitime, et une communication sera réalisée très prochainement pour rappeler que les pistes cyclables à Levallois sont à sens unique.

- *Certaines navettes de Levallois ne s'arrêtent pas aux stops.*

Un rappel au bon respect du Code de la route a été fait aux chauffeurs des navettes.

- *La Ville pourrait-elle comme d'autres l'ont fait, expérimenter des radars antibruit pour les motos pétaradantes ?*

Cette question a déjà été posée en Conseil et nous y avons répondu à de multiples reprises.

- *Quelle proactivité de la Police municipale sur les non respects de lois ? Pourquoi est-on obligé d'appeler quand des camions bloquent les trottoirs, les taxis des sortis de parking. Peut-on obtenir une clarification des consignes opérationnelles ?*

S'agissant des questions sur les actions de la Police municipale en matière de circulation et de stationnement (Cyril Marle)

En 2024, les policiers municipaux ont relevé 26 378 infractions dont 21 480 procès-verbaux pour des infractions au stationnement, 4100 procès-verbaux pour infractions à la circulation routière (sens interdit, stop, feux, téléphone, ceinture, etc..) et 798 PV pour des autres infractions (nuisances, jets de détritus, crachats, etc...).

En matière de lutte contre la vitesse excessive, 2 équipes motorisées, constituées au total de 10 policiers municipaux, luttent contre l'insécurité routière. Des contrôles de vitesse sont effectués sur les axes à grande circulation, ce qui a donné lieu à 239 procès-verbaux en 2024.

653 PV ont été dressés pour des stationnements sur piste cyclable et 44 PV ont été dressés pour circulation sur piste cyclable (amende de 135 euros).

Concernant les radars sonores, le dispositif est expérimenté dans la capitale depuis 2022, où 2 radars ont été installés dans 2 arrondissements (17^e et 20^{ème}).

Ces radars sont toujours en cours d'homologation et ont permis de tester l'efficacité de cette technologie en définissant le seuil de verbalisation, qui a été fixé à 85dB par arrêté de la Ville de Paris. L'expérimentation a permis de démontrer que 2/3 des engins épinglés étaient des deux roues. La suite de l'expérimentation est prévue pour 2025, qui sera étendue à la verbalisation à partir de l'été 2025. L'infraction sera sanctionnée par une amende de 135 euros.

Aussi, en attendant la fin de l'expérimentation et le déploiement de ces dispositifs sur d'autres communes, les motards de la Police municipale sont équipés d'un sonomètre. En 2024, une dizaine d'infractions a pu être relevée.

Enfin, concernant les autres points et les actions menées en matière de verbalisation pour les places de livraisons, les entrées carrossables ou les stationnements sur trottoirs, voici quelques chiffres mettant en lumière l'activité de la Police municipale et les amendes correspondant aux PV :

Sur les procès-verbaux liés au stationnement :

- 3858 PV ont été dressés pour des stationnement sur un emplacement réservé aux livraisons (35 €)
- 2530 PV ont été dressés pour des stationnements sur trottoir (135 €)
- 1305 PV ont été dressés pour des stationnements sur passage piétons (135 €)
- 653 PV ont été dressés pour des stationnements sur piste cyclable (135 €)
- 138 PV ont été dressés pour des stationnements sur une sortie de parking (35 €)

Sur les procès-verbaux liés à la circulation routière :

- 420 PV ont été dressés pour circulation en sens interdit (135 € et 4 points)
- 239 PV ont été dressés pour des excès de vitesse (135 € + points)
- 446 PV ont été dressés pour l'usage d'un téléphone au volant (135 € et 3 points)
- 44 PV ont été dressés pour circulation sur piste cyclable (135 €)

Sur les procès-verbaux liés aux autres infractions :

- 462 PV ont été dressés pour des nuisances
- 245 PV pour des jets de détrit

En 2024, 2837 véhicules ont été mis en fourrière, 2629 véhicules 4 roues et 208 deux roues motorisés.

Questions des Conseillers :

- *Quid des nuisances liées aux livraisons le samedi (dans l'hypercentre) toute la journée et surtout dès tôt le matin ?*

La Ville a adopté le dispositif *Cocopark* qui permet d'améliorer la gestion des places de livraison. Des capteurs sont placés ainsi sur les emplacements de livraison afin d'étudier leur utilisation. S'il est constaté qu'ils sont utilisés depuis trop longtemps, le logiciel prévient la Police municipale qui lancera une intervention. Nous constatons des améliorations depuis le lancement de *Cocopark*.

- *Un Conseiller salut le travail de la Police municipale sur les véhicules en stationnement gênant rue Louise-Michel.*

Cyril Marle prend bonne note de ce retour qu'il transmet à ses équipes.

b. Urbanisme-Voirie

- *Chantier au 28 rue Chaptal : les abords sont sales, la palissade de protection est toute défoncée et elle n'est pas fermée le week-end (risque de squat). (cf 3 photos prises ce jour).*



L'échafaudage a été enlevé et nous étions prêts à retirer nous-mêmes les effets de chantiers, mais nous avons été avertis qu'une activité est toujours en cours.

De ce fait, nous prenons attache avec les ouvriers afin d'obtenir davantage d'informations.

- *Immeuble neuf angle Bineau/Jacques-Ibert : Le raccord avec l'immeuble de la boulangerie n'est pas bien achevé (morceaux de pierres cassés et pas retirés). (cf Photos prises ce jour).*



Les deux observations sont bien prises en compte, et nous en avons informé la *Direction de la Voirie* qui va dépêcher un agent pour en constater l'état.

- *Il n'y a pas de poubelles publiques depuis la fin des travaux sur le secteur Bineau. Est-ce qu'une repose est prévue ?*

La *Direction de la Voirie* a bien pris en compte le signalement des conseillers de quartier et 4 poubelles publiques seront prochainement installées dans le secteur.

3. Questions / Réponses

- *Que fait la Police municipale pour les maisons de passe ? Il y a plusieurs établissements dans Levallois.*

Un travail d'investigation est mené par la Police nationale qui a la charge de ce type de dossiers.

La Police municipale a identifié plusieurs établissements suspects et transmet les signalements à la Police nationale. Elle n'est pas impliquée dans le suivi des dossiers.

- *Comment reporter l'information quand on constate la présence de ce genre d'établissements ?*
- *Des associations de quartiers ont été montées dans des quartiers à Paris, en particulier le 17^e arrondissement, parce que la Police nationale n'agit pas.*

Alertez nous côté Police municipale et Mairie et nous ferons suivre les signalements.

- *Avez-vous des flyers d'information qui pourraient être mis à la disposition des Levalloisiens ?
Cela pourrait aussi dissuader certains Levalloisiens de commettre des infractions.*

La Police municipale n'a pas l'autorité pour le faire. Cela revient à la Ville qui communique très régulièrement sur les actions et le rôle de la Police via les réseaux sociaux, sur le parvis et lors des points.

Nous allons voir si des flyers peuvent être mis au point avec la com (numéros utiles...).

4. La prochaine réunion aura lieu le JEUDI 22 MAI 2025

Monsieur Giovanni Buono clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallois.fr
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois